

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juillet 2014

TAXIS ET VOITURES DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 70

présenté par

M. Favennec, M. Demilly, M. Fromantin, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Sonia Lagarde,  
M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Reynier, M. Richard, M. Tahuaitu, M. Tuaiva,  
M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 3, après la référence :

« L. 3121-1 »,

insérer les mots :

« , et délivrée postérieurement à la promulgation de la loi n°            du            relative aux taxis et aux  
voitures de transport avec chauffeur, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.